



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacues DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.057

MOBILITE
PRESTATION ANIMATION VELO

Autorisation - Approbation

☞

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis 2018, le 03 juin est célébrée la journée internationale du vélo. Elle encourage la pratique du vélo et familiarise les habitants avec ce moyen de déplacement. En effet, s'inscrivant dans cette dynamique, la ville amorce un changement de comportement en matière de mobilité chez les usagers.

Dans ce cadre, le service Transition Écologique et Innovation Sociale et le service Vie Sportive proposent d'organiser l'évènement « Faites du vélo à la Fête du sport » **le samedi 24 juin 2023** en partenariat avec de nombreux partenaires.

Afin d'apporter une touche festive à l'évènement, la société VPORGANISATION proposera des animations adaptées à toutes les générations.

I. Description des animations

La société proposera trois animations :

- Le freestyle airbag : ludique et pédagogique, le module permet des initiations aux sauts à VTT et BMX en toute sécurité.
- Le Bike Park Kid's est constitué d'un ensemble de modules bosses, fun rampe (...) et s'adresse à toutes les tranches d'âge.
- La draisienne Park s'adresse aux tout-petits à partir de 2 ans, qui auront la possibilité de tester leur équilibre en toute sécurité.

II. Budget

Le coût des animations est de 4776 €. Les crédits sont inscrits dans le budget 2023.

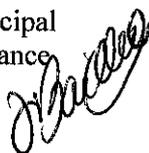
Le coût des prestations est financé à hauteur de 50 % dans le cadre de la subvention « Armentières Rayonne à Deux Roues » financé par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention concernant les prestations de la société VPORGANISATION

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

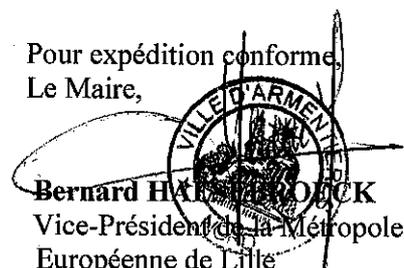
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HUBERT
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille





CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Bernard HAESBROECK, agissant au nom et pour le compte de ladite ville.

Et

La société VPORGANISATION, représentée par Monsieur PLIEGER Vincent en sa qualité de Directeur.

Il est préalablement à la présente convention exposé ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet de définir la prestation qui sera réalisée par la société VPORGANISATION dans le cadre de la fête du vélo mise en œuvre par la Ville d'Armentières le samedi 24 juin 2023.

La ville d'Armentières a pour ambition de promouvoir les mobilités dites actives et les mobilités partagées comme moyen de locomotion quotidien.

Types de prestation

- Mise à disposition de Freestyle aibag
- Mise à disposition du Bike Park Kid's
- Mise à disposition du draisiennepark

Article 2 : Date d'effet – Durée

La présente convention prendra effet le samedi 24 juin 2022 de 10h00 à 18h00

Article 3 : Engagement de la Ville d'Armentières :

La Ville d'Armentières s'engage à :

- Mettre à disposition un endroit abrité d'une tonnelle, des tables, des chaises
- Mettre à disposition trois agents de la ville
- Délimiter un périmètre bitumé sécurisé pour chaque animation

Article 4 : Engagement de la société VPORGANISATION

La société VPORGANISATION s'engage à

- Mettre à disposition l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement des ateliers
- Assurer la sécurité des participants

Article 5 : Difficultés d'application

Pour toute difficulté quant à l'application de cette convention, la Ville d'Armentières et la société VPORGANISATION conviennent de se rencontrer à la demande de l'une des parties.

Article 6: MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer la prestation réalisée conformément au devis joint, soit à hauteur de 4776€ (quatre mille sept cent soixante seize euros)

Le paiement sera effectué dès réception d'une facture adressée à la Ville d'Armentières au terme de la prestation

Sur le compte :

CIC

Code banque : 30066

Code guichet : 10825

N° de compte : 00010205201

Clé : 90

Fait en deux exemplaires originaux, à Armentières le 27 février 2023

Pour la Ville d'Armentières
Le Maire ,

Pour la société VPORGANISATION ,
Le Directeur,

Bernard HAESBROECK

Vincent PLIEGER